Huile Alimentaire (Food Safe Oil)

Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit (EN) : Food Safe Oil

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial
Huile Alimentaire (Food Safe Oil)

Autres moyens d'identification
N° CE : 232-455-8
N° CAS : 8042-47-5

Identifiant unique de formule (UFI)
2000-V0N9-D00D-DYCE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Aucune connue.

Utilisations déconseillées
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société et adresse
John Myland Ltd.
26 Rothschild St,
Norwood
SE27 0HQ Londres
Angleterre
Tél. : +44 (0) 208 670 9161
mylands.com

Personne à contacter
Mylands
E-mail
info@mylands.co.uk
Révision
23/05/2024
Version de la FDS
1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le National Poisons Information Service (composer le 111, service disponible 24 h/24).

Voir la section 4 « Premiers secours ».

SECTION 2 : Identification des dangers

Classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que maintenu et modifié en droit britannique.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger	Code	Mention de danger
Toxicité par aspiration, cat. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger
Mot d'avertissement

Danger

Mentions de danger
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Général
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Prévention
Non applicable.

Intervention
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. (P301+P310)
NE PAS faire vomir. (P331)

Stockage
Garder sous clef. (P405)

Élimination
Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur. (P501)

Substances dangereuses
huile minérale blanche (pétrole)

Étiquetage complémentaire
UFI : 2000-V0N9-D00D-DYCE

2.3. Autres dangers

Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour répondre aux critères de classification PBT et vPvB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien selon les critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	Identifiants	% p/p	Classification	Note
huile minérale blanche (pétrole)	N° CAS : 8042-47-5 N° CE : 232-455-8 UK-REACH : N° Index :	95-100%	Toxicité par aspiration, cat. 1, H304	[19]

3.2. Mélanges

Non applicable. Ce produit est une substance.

Voir le texte intégral des mentions H à la section 16. Les limites d'exposition professionnelle figurent à la section 8, lorsqu'elles sont disponibles.

[19] UVCB = substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériaux biologiques

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales
En cas d'accident : contacter un médecin ou un service d'urgences — se munir de l'étiquette ou de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin en cas de doute sur l'état de la personne blessée ou si les symptômes persistent. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

Inhalation
En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : amener la personne à l'air libre et rester auprès d'elle.

Contact avec la peau
Retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Bien laver la peau exposée à l'eau et au savon. Un nettoyant cutané peut être utilisé. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux
Rincer à l'eau ou à l'eau salée (20-30 °C) pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin et poursuivre le rinçage pendant le transport.

Ingestion
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir ! En cas de vomissement, maintenir la tête baissée afin d'éviter que les vomissures ne pénètrent dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Les symptômes d'une pneumonie chimique peuvent apparaître après plusieurs heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être maintenues sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlures
Non applicable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances susceptibles de provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes d'une pneumonie chimique peuvent apparaître après plusieurs heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le personnel médical
Se munir de cette fiche de données de sécurité ou de l'étiquette de ce produit.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, eau pulvérisée.
Inappropriés : ne pas utiliser de jets d'eau, qui risqueraient de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'incendie produit une fumée dense. L'exposition aux produits de combustion peut nuire à la santé. Les récipients fermés exposés à un incendie doivent être refroidis à l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans le réseau d'assainissement ni dans les eaux de surface avoisinantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection afin d'éviter tout contact. En cas d'exposition directe, contacter le National Poisons Information Service (composer le 111, 24 h/24) pour obtenir des conseils supplémentaires.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact direct avec les substances déversées.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet vers les lacs, cours d'eau, égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées à l'écart de la zone de déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le déversement avec une matière absorbante non combustible (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) et placer dans un récipient en vue de l'élimination conformément à la réglementation locale.
Nettoyer si possible avec des agents de nettoyage classiques ; éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 13 « Considérations relatives à l'élimination » pour la gestion des déchets.
Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle » pour les mesures de protection.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact direct avec le produit.
Il est interdit de fumer, boire et manger sur le lieu de travail.
Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle » pour les informations relatives à la protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Refermer soigneusement les récipients ouverts et les maintenir debout afin d'éviter les fuites.
Matériau recommandé : conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Température de stockage : lieu sec, frais et bien ventilé. Protéger de la lumière du soleil.
Matières incompatibles : acides forts, bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune substance de ce produit ne figure sur la liste nationale des substances soumises à une valeur limite d'exposition professionnelle.

DNEL : aucune donnée disponible.
PNEC : aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer les mesures générales de prévention pour éviter toute exposition inutile.

Recommandations générales : il est interdit de fumer, boire et manger sur le lieu de travail.
Scénarios d'exposition : aucun scénario d'exposition mis en œuvre pour ce produit.
Limites d'exposition : aucune limite d'exposition professionnelle n'a été définie pour les substances de ce produit.

Mesures techniques appropriées : appliquer les précautions standard lors de l'utilisation du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs.
Mesures d'hygiène : entre deux utilisations et en fin de journée, laver soigneusement toutes les zones exposées du corps, en particulier les mains, les avant-bras et le visage.
Mesures pour éviter l'exposition de l'environnement : garder du matériel de confinement à proximité du poste de travail. Si possible, recueillir le produit déversé pendant le travail.

Utiliser uniquement des équipements de protection individuelle portant le marquage UKCA.

Protection respiratoire	Type	Classe	Couleur	Normes
Non nécessaire en cas de ventilation adéquate	-	-	-	-

Protection cutanée	Type/catégorie	Normes
Vêtements de travail dédiés à porter	-	-

Protection des mains — Matériau	Épaisseur (mm)	Temps de passage (min)	Normes
Nitrile	0,2	> 240	EN374-2, EN374-3, EN388

Protection oculaire	Normes
Lunettes de sécurité à protections latérales	EN166

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Couleur	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
Odeur / Seuil olfactif	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
pH	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.

Propriété	Valeur
Densité (g/cm³)	0,83-0,86
Viscosité cinématique	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
Caractéristiques des particules	Ne s'applique pas aux liquides.
Point de fusion/congélation (°C)	< -9
Point de ramollissement (cires/pâtes) (°C)	Ne s'applique pas aux liquides.
Point d'ébullition (°C)	310-550
Pression de vapeur	0,1 mmHg
Densité de vapeur relative	>1
Température de décomposition (°C)	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
Point d'éclair (°C)	>160
Inflammabilité (°C)	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
Auto-inflammation (°C)	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
Limites d'explosivité (% v/v)	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
Solubilité dans l'eau	Insoluble
LogKow	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
Solubilité dans les graisses (g/L)	Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

COV (g/l) : <0,1
Propriétés oxydantes : Essai non pertinent ou non réalisable en raison de la nature du produit.
Autres paramètres physiques et chimiques : aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions mentionnées à la section 7 « Manipulation et stockage ».

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé conformément à la section 1.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger (règlement (CE) n° 1272/2008 tel que maintenu et modifié en droit britannique)

Effet	Conclusion
Toxicité aiguë	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet	Conclusion
Sensibilisation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT — exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT — exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets à long terme : aucun connu.
Propriétés perturbant le système endocrinien : ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices du système endocrinien en lien avec la santé.
Autres informations : aucune connue.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour répondre aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien en lien avec l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ce produit ne relève pas de la réglementation applicable aux déchets dangereux.
Règlement (UE) n° 1357/2014 du 18 décembre 2014 relatif aux déchets, tel que maintenu et modifié en droit britannique.

Code EWC
13 HUILES USAGÉES ET DÉCHETS DE COMBUSTIBLES LIQUIDES (sauf huiles alimentaires et huiles des chapitres 05, 12 et 19)

Étiquetage spécifique — emballages contaminés
Code EWC
15 01 02 Emballages en plastique
15 01 04 Emballages métalliques

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode	N° ONU	Désignation	Classe	Groupe	Env.
ADR	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-

Ne constitue pas une marchandise dangereuse selon l'ADR, l'IATA et l'IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, santé et environnement

Restrictions d'utilisation : aucune restriction particulière.
Exigences de formation particulières : aucune exigence particulière.

Catégories SEVESO / substances dangereuses
Non applicable.

Informations complémentaires
Avertissement tactile.
Si ce produit est vendu au détail, il doit être livré avec une fermeture de sécurité pour enfants.

Sources
Règlement (UE) n° 1357/2014 du 18 décembre 2014 relatif aux déchets, tel que maintenu et modifié en droit britannique.
Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), tel que maintenu et modifié en droit britannique.
Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH), tel que maintenu et modifié en droit britannique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées à la section 3

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes

Sigle	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Conformité européenne
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage [règlement (CE) n° 1272/2008]
CSA	Évaluation de la sécurité chimique
CSR	Rapport sur la sécurité chimique
DMEL	Niveau dérivé avec effet minimal
DNEL	Niveau dérivé sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes
ES	Scénario d'exposition
Mention EUH	Mention de danger spécifique CLP

Sigle	Signification
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
EWC	Catalogue européen des déchets
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
PRP (GWP)	Potentiel de réchauffement planétaire
CIRC (IARC)	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Conteneur pour vrac intermédiaire
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LogPow	Logarithme du coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978 (« Marpol » = pollution marine)
OCDE (OECD)	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prévisible sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RRN	Numéro d'enregistrement REACH
SCL	Limite de concentration spécifique
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
STOT-RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
STOT-SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ONU (UN)	Organisation des Nations Unies
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériaux biologiques
COV (VOC)	Composé organique volatil
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Informations complémentaires

La classification de la substance/du mélange au regard des dangers pour la santé est établie conformément aux méthodes de calcul prévues par le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que maintenu et modifié en droit britannique.

La classification du mélange au regard des dangers physiques repose sur des données expérimentales.

La fiche de données de sécurité a été validée par
John Myland Ltd.

Autre

Une modification (proportionnelle au dernier changement essentiel — premier chiffre de la version de la FDS, voir section 1) est signalée par un triangle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné à la section 1) et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autres substances chimiques/produits.

Il est recommandé de remettre cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être utilisées comme spécification de produit.

Pays-langue : GB-en (traduit en français à titre indicatif)